



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Affaire suivie par :

23 MARS 2021
Paris, le
Réf. :

Maître,

Par courriers en date des 23 juin 2020 et 12 février 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises les 20 octobre, 12 et 31 décembre 2017, et 17 octobre 2018 ont été extraites.

De ce fait, son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe au sous-directeur
de l'éducation routière
et du permis de conduire